**Annexe B**

**Appel à propositions pour les organisations de la société civile et les organisations de défense des droits des femmes pour la mise en œuvre du projet ''Action de plaidoyer et de Coalition féministe transformatrice '' – A.C.T.**

**Section 1**

**Appel à Projet N° 001 2024 ACT**

1. **Lettre de l'appel de propositions aux parties responsables**

ONU Femmes prévoit d'engager les partenaires de mise en œuvre tels qu'ils sont définis conformément à ces documents. ONU Femmes accueille favorablement les propositions scellées des soumissionnaires qualifiés pour répondre aux exigences énoncées dans les présentes Conditions.

**Appel à propositions pour les organisations régionales de la société civile pour la mise en œuvre du projet ''Action de plaidoyer et de Coalition féministe transformatrice ''.**

**Pays cibles : Pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre**

**Date limite de soumission des propositions :** 10 mai 2024

Les propositions doivent être reçues par ONU Femmes aux adresses suivantes :

cfp.act@unwomen.org

**La fourchette budgétaire pour cette proposition doit être Maximum [[1]](#footnote-1): 300000 $, par organisation régionale de la société civile pour un total de 6 organisations de la société civile à sélectionner.**

|  |  |
| --- | --- |
| **Cet appel à propositions d’ONU Femmes est constitué de deux sections :** | **Documents à remplir par les soumissionnaires et retournés dans le cadre de leur proposition (obligatoire)** |
| **Section 1** 1. Lettre de CFP à l’intention des parties responsables
2. Fiche de données de la proposition à l’intention des parties responsables
3. Termes de référence ONU Femmes
4. Acceptation des conditions et des conditions prévues dans l’accord de partenariat
5. **Annexe B-1** Exigences obligatoires/Préqualification

Critères et aspects contractuels | **Annexe B-1** Exigences obligatoires/Préqualification  Critères et aspects contractuels |
| **Section 2**1. Instructions aux soumissionnaires, qui comprennent les éléments suivants :

**Annexe B-2** Modèle pour la soumission de proposition**Annexe B-3** Format du curriculum vitae pour le personnel proposé**Annexe B-4** Documents minimaux d’évaluation de la capacité**Annexe B-5** Modèle d’accord de partenariat d’ONU Femmes **Annexe B-6** Politique antifraude d’ONU Femmes  | **Annexe B-2** Modèle pour la soumission de proposition**Annexe B-3** Format du curriculum vitae pour le personnel proposé**Annexe B-4** Documents minimaux d’évaluation de la capacité |

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir de plus amples informations en écrivant à l'adresse électronique suivante : cfp.act@unwomen.org .

1. **Fiche technique de la proposition pour les parties responsables**

|  |  |
| --- | --- |
| **Programme/Projet :** | **Demandes d’explications dues :** |
|  | **Date : 25 avril 2024** |  |
| **Nom du responsable du programme :** | **(Par courriel)** **cfp.act@unwomen.org** |
| **Adresse courriel :** | **Explications d’ONU Femmes aux soumissionnaires dues : 03 mai 2024** |
| **Numéro de téléphone :** | **Date :** | **Heure :** |
|  | **Proposition due : 10 mai 2024** |
| **Date d’édition :** | **Date :** | **Heure :** |
|  |  |

1. **Termes de référence ONU Femmes**

|  |
| --- |
| **Introduction** 1. **Contexte et justification**

La violence à l'égard des femmes et des filles est la violation des droits de l'homme la plus répandue dans le monde. Vingt-huit ans après le Programme d'action de Beijing, malgré un élan et des engagements sans précédent en faveur de l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles, la prévalence persiste.[[2]](#footnote-2)Les urgences, les crises et les conflits mondiaux ont encore intensifié les facteurs de violence à l'égard des femmes et des filles, et la numérisation a exacerbé les formes de violence existantes et conduit à la prolifération de nouvelles formes de violence. Dans le même temps, la montée des mouvements anti-droits, le rétrécissement de l'espace de la société civile et les réactions négatives contre les droits des femmes sapent les efforts visant à prévenir la violence à l'égard des femmes et des filles et entraînent une augmentation des attaques contre les militantes des droits des femmes. Malgré ces tendances inquiétantes, il est plus évident que jamais que la violence à l'égard des femmes et des filles peut être évitée. Les preuves démontrent que la présence d'un mouvement féministe fort et autonome est l'un des facteurs les plus critiques pour conduire à un changement de politique visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. Tant dans les contextes transnationaux que dans les contextes nationaux d'élaboration des politiques.[[3]](#footnote-3) Des études ont également montré que la violence à l'égard des femmes et des filles peut être réduite à grande échelle grâce à des actions multisectorielles coordonnées par les gouvernements et la société civile, ainsi qu’ à des efforts intensifs de plaidoyer et à des campagnes médiatiques menées par des organisations féministes.[[4]](#footnote-4) Le programme ACT, financé par la Commission de l'Union européenne et dirigé par ONU Femmes, s'efforcera donc de soutenir et d'investir dans des organisations féministes de défense des droits des femmes fortes et autonomes aux niveaux mondial et régional et dans la création de coalitions avec de multiples parties prenantes et acteurs de tous les secteurs afin de renforcer le plaidoyer mondial pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. Le projet ACT - **''Action de plaidoyer et de Coalition féministe transformatrice’’ vise à :**Résultat 1 : Renforcement de la création de coalitions, du réseautage, du leadership et de la résilience des mouvements féministes mondiaux et régionaux de défense des droits des femmes.* 1. Résultat 1.1 : Renforcement de la planification stratégique, des capacités organisationnelles, techniques et financières des coalitions féministes de défense des droits des femmes aux niveaux mondial et régional.
	2. Produit 1.2 : Les organisations et/ou coalitions de défense des droits des femmes ont renforcé leurs capacités de collecte et d'utilisation des connaissances, de la recherche et des données, y compris l'apprentissage par la pratique.
	3. Extrant 1.3 : Les organisations et coalitions de défense des droits des femmes ont renforcé l'accès aux ressources et aux espaces pour le réseautage féministe, le partage des connaissances, l'élaboration de stratégies, la collaboration et la création de coalitions pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes.

Résultat 2 : Augmentation et amélioration du plaidoyer, des campagnes et de l'élaboration de politiques pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles grâce à des partenariats et des coalitions multipartites.Produit 2.1 : Des initiatives pour mettre fin aux violences à l’égard des femmes et des filles, axées sur l'impact et des actions de plaidoyer aux niveaux régional et mondial, menées par des mouvements de défense des droits des femmes et des coalitions multipartites, sont mises en œuvre.Extrant 2.2 Amélioration de la base de données probantes pour le plaidoyer, le suivi des campagnes et l'élaboration des politiques, Produit 2.3 : La représentation et la participation des organisations et coalitions de défense des droits des femmes (y compris les groupes intersectionnels) dans les forums officiels mondiaux et/ou régionaux sont améliorées et soutenues.Cet appel à propositions répond ainsi à la mise en œuvre de l'objectif 2 du projet ACT. ONU Femmes sélectionnera des OSC régionales qui mèneront un plaidoyer sur la responsabilité des États dans l'application des différents instruments juridiques ratifiés pour la promotion des droits des femmes et renforceront les capacités des acteurs clés. **3. Description des activités et des extrants attendus** Les organisations de la société civile travaillant au niveau régional dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre bénéficieront d'un financement d'ONU Femmes pour mettre en œuvre les activités suivantes :1. L'élaboration d'une stratégie annuelle de plaidoyer avec des priorités, des messages et des actions clés pour influencer les résultats en matière de violence à l'égard des femmes et des filles dans les principaux forums et processus normatifs et politiques aux niveaux mondial et régional.
2. Soutenir et renforcer les examens annuels de la redevabilité, le suivi et l'établissement de rapports sur les progrès du Protocole de Maputo et d'autres engagements régionaux en Afrique avec l'Union africaine afin de rationaliser les investissements dans le plaidoyer et la programmation, l'engagement avec l'Union africaine, etc.
3. Renforcer les capacités des acteurs non traditionnels (chefs traditionnels, médias, influenceurs, etc.) à approfondir l'analyse de leur rôle en tant que défenseurs de la violence à l'égard des femmes et des filles et à promouvoir des messages et des mouvements fondés sur des données probantes en faveur de la violence à l'égard des femmes et des filles aux niveaux régional et sous-régional.
4. Mener des recherches sur les principaux problèmes émergents ayant un impact sur la violence à l'égard des femmes, par exemple le changement climatique, la numérisation, entre autres, afin de renforcer les données pour le plaidoyer.

ONU Femmes a alloué les enveloppes budgétaires suivantes par organisation : 300 000 USD pour 18 mois de mise en œuvre. |
| 1. **Description des services/Revenus requis**

En réponse à ces termes de référence, les partenaires proposés doivent soumettre une **proposition de projet** à ONU Femmes d’ici le **10 mai 2024** en incorporant les documents suivants : 1. Description détaillée des services à fournir.
2. Propositions de Front pour des décaissements par tranche de 60 % au début et de 40 % restants après 9 mois de processus de mise en œuvre et de liquidation de la 1ère tranche.
* Toute documentation supplémentaire pouvant justifier l'expérience du partenaire dans la mise en œuvre de projets similaires.
 |
| 1. **Échéancier** : Date de début et date de fin de l'achèvement des services/résultats requis

 Échéancier détaillé s'étendant **sur 18 mois (juin 2024 à novembre 2025)** Avec des activités alignées sur un budget et le mandat.  |
| 1. **Compétences** :

Compétences techniques/fonctionnelles requises.* + L'organisme doit posséder les compétences fonctionnelles/techniques suivantes :
* Doit être enregistré pour opérer dans le pays d'intervention depuis au moins 5 ans avec une expérience avérée de résultats de projets réussis dans le pays et la région.
* Expérience préalable dans le plaidoyer en faveur de l'égalité des sexes auprès de divers groupes et de multiples parties prenantes ;'et avoir une bonne compréhension du contexte. Expérience avérée dans la navigation dans un environnement politique complexe et dans l'engagement avec toutes les parties prenantes concernées.
* Une solide compréhension des opportunités potentielles pour faire progresser le GEWE en Afrique de l'Ouest et du Centre et des défis, y compris les réseaux et les relations établis avec les organisations féministes, les alliés, les réseaux, les gouvernements et les parties prenantes concernées.
* Expérience dans l'engagement dans le plaidoyer du GEWE dans les communautés sujettes aux conflits et avoir une approche inclusive qui favorise la participation des femmes, des jeunes et d'autres groupes marginalisés dans les initiatives de plaidoyer.
* Une compréhension approfondie des divers instruments régionaux du GEWE, y compris le taux de ratifications, et une expérience avérée en matière de plaidoyer pour la ratification et la mise en œuvre des résultats de l'expérience.
* Une compréhension approfondie des alliés, des parties prenantes et des établissements régionaux qui peuvent être engagés dans l'avancement du GEWE en Afrique de l'Ouest et du Centre.
* Expertise en recherche participative, analyse, évaluation pour l'avancement du GEWE et des droits de l'homme.
* Une expérience avérée de collaboration avec les gouvernements locaux, les organisations de la société civile, y compris les femmes OSC et d'autres parties prenantes.
* Capacité à établir des partenariats solides et à établir des réseaux pour tirer parti des ressources et de l'expertise.
* Un système de suivi et d'évaluation robuste pour mesurer l'efficacité des interventions et la capacité d'adapter les approches au besoin.
* Capacité à produire des résultats, de préférence au niveau des résultats.
* Aptitude à fournir des preuves concrètes et claires de la prestation des services et des résultats.
* Respect de l'inclusion et de la diversité dans la mise en œuvre des programmes d'ONU Femmes.
* Adhérer aux principes et normes de l'ONU en matière de gestion financière et administrative.
 |

1. **Acceptation des termes et conditions énoncés dans le contrat de partenariat.**

Les soumissionnaires doivent inclure une acceptation des termes et conditions décrits dans le modèle de contrat de société ou leurs réserves ou objections à celui-ci.

La présentation de telles réserves ou objections ne signifie pas qu'ONU Femmes les acceptera automatiquement si le soumissionnaire est sélectionné comme partie responsable.

ONU Femmes évaluera toute réserve ou objection lors de l'évaluation de la proposition et pourra accepter ou rejeter une telle réserve ou objection.

**Annexe B-1**

**Exigences obligatoires/critères de préqualification et aspects contractuels**

**[À remplir par les soumissionnaires et à retourner avec leur proposition]**

**Appel à propositions (CFP)**

**Description des services**

**N° CFP**

Les soumissionnaires sont priés de remplir ce formulaire et de le retourner dans le cadre de leur soumission. Les soumissionnaires recevront une **cote de réussite ou d’échec** sur cette section. Pour être pris en considération, les soumissionnaires doivent satisfaire à tous les critères obligatoires décrits ci-dessous. Toutes les questions doivent être répondues sur ce formulaire ou un duplicata exact de celui-ci. ONU Femmes se réserve le droit de vérifier toute information contenue dans la réponse d’un soumissionnaire ou de demander des informations supplémentaires après réception de la proposition. **Des réponses incomplètes ou inadéquates, l’absence de réponse ou une fausse déclaration dans la réponse à toute question entraîneront une disqualification.**

|  |  |
| --- | --- |
| **Exigences obligatoires/critères de préqualification** | **Réponse du soumissionnaire** |
| 1. Les services demandés font-ils partie des services clés que le soumissionnaire a fournis en tant qu’organisation ? Cela doit être étayé par une liste d’au moins deux références de clients pour lesquelles un service similaire est actuellement ou a été fourni par le soumissionnaire.
 | Référence n° 1 :Référence n° 2 : |
| 1. Le soumissionnaire est-il dûment enregistré ou a-t-il la base juridique/le mandat en tant qu’organisation ? [Veuillez joindre une copie de l’enregistrement officiel ici].
 | Oui/Non |
| 1. Le soumissionnaire, en tant qu’organisation, est-il en activité depuis au moins cinq (5) ans[[5]](#footnote-5) ?
 | Oui/Non |
| 1. Le soumissionnaire a-t-il un bureau permanent dans la zone d’implantation ?
 | Oui/Non |
| 1. ONU Femmes peut-elle effectuer une visite sur place chez un client sur le lieu ou dans la zone ayant une portée de travail similaire à celle décrite dans le présent CFP ?
 | Oui/Non  |
| 1. Fraude ou autre acte répréhensible :
2. Le soumissionnaire, ses employés, son personnel, le sous-traitant ou le sous-traitant du sous-traitant ou le sous-partenaire ou le partenaire du sous-partenaire ont-ils fait l’objet d’une conclusion de fraude ou de tout autre acte répréhensible à la suite d’une enquête menée par ONU Femmes, une autre entité des Nations Unies ou autre ?

 OU 1. Le soumissionnaire, ses employés, son personnel, le sous-traitant ou le sous-traitant du sous-traitant ou le sous-partenaire ou le partenaire du sous-partenaire font-ils actuellement l’objet d’une enquête pour fraude ou tout autre acte répréhensible qu’ils ont commis, par ONU Femmes, une autre entité des Nations Unies ou autre ?
 | Oui/Non  |
| 1. Exploitation et abus sexuels :
2. Le soumissionnaire, ses employés, son personnel, le sous-traitant ou le sous-traitant du sous-traitant ou le sous-partenaire ou le partenaire du sous-partenaire ont-ils fait l’objet d’enquêtes et/ou ont-ils été accusés d’inconduite liée à l’exploitation et aux abus sexuels (EAS)[[6]](#footnote-6) ?

OU1. Le soumissionnaire, ses employés, son personnel, le sous-traitant ou le sous-traitant du sous-traitant ou le sous-partenaire ou le partenaire du sous-partenaire font-ils actuellement l’objet d’une enquête pour l’EAS par ONU Femmes, une autre entité de l’ONU ou autre ?
 | Oui/Non |
| 1. Le soumissionnaire ou l’un de ses employés ou membres du personnel a-t-il été inscrit sur une liste de sanctions pertinente, y compris, au minimum, la ou les listes consolidées des sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies, l’inadmissibilité des fournisseurs de places de marché mondiales des Nations Unies et toute autre liste de renseignements qui pourrait être utilisée, le cas échéant ?
 | Oui/Non  |
| 1. Le soumissionnaire a-t-il lu et accepté les normes énoncées à l’article 3 de la norme ST/SGB/2003/13 « Mesures spéciales de protection contre l’exploitation et les abus sexuels » ?
 | Oui/Non  |
| 1. Le soumissionnaire reconnaît-il que l’EAS est strictement interdite et qu’ONU Femmes appliquera une politique de « tolérance zéro » à l’égard de l’EAS de toute personne, y compris les employés, agents, sous-partenaires et sous-traitants du soumissionnaire ou toute autre personne engagée par le soumissionnaire pour fournir des services ?
 | Oui/Non  |
| 1. Le soumissionnaire a-t-il examiné et pris note de la politique antifraude d’ONU Femmes **(annexe B-6**) ?
 | Oui/Non  |

**Veuillez fournir les informations suivantes :**

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Le dirigeant le plus élevé (par ex., Directeur, PDG, etc.) dans l’organisation soumissionnaire est-il une femme ?
 | Oui/Non |
| 1. Quel est le pourcentage de femmes dans le conseil d’administration du soumissionnaire ?
 |  |

**Acceptation des termes et conditions décrits dans le modèle d’accord de partenariat.**

* Les soumissionnaires doivent inclure une acceptation des termes et conditions décrits dans le modèle d’accord de partenariat ou leurs réserves ou objections à celui-ci.
* La soumission de telles réserves ou objections ne signifie pas qu’ONU Femmes les acceptera automatiquement si le soumissionnaire est sélectionné comme partie responsable.
* ONU Femmes évaluera toute réserve ou objection lors de son évaluation de la proposition et pourra accepter ou rejeter une telle réserve ou objection.

|  |  |
| --- | --- |
| **Exigences** | **Réponse du soumissionnaire** |
| Acceptation des termes et conditions décrits dans le modèle d’accord de partenariat. | Oui/Non |
| Indiquez toute réserve ou objection aux termes et conditions décrits dans le modèle d’accord de partenariat. |  |

**Section 2**

**N° CFP (à remplir par ONU Femmes)**

1. **Instructions aux soumissionnaires**
2. **Introduction**
	1. ONU Femmes invite les parties qualifiées à soumettre des propositions techniques et financières pour fournir des services associés aux exigences d’ONU Femmes pour une partie responsable.
	2. ONU Femmes sollicite des propositions des Organisations civiles de sécurité (OSC). **Les organisations ou entités de femmes sont fortement encouragées à postuler.**
	3. Une description des services requis est décrite dans la **section 1 – c) du CFP « Termes de référence d’ONU Femmes ».**
	4. ONU Femmes peut, à sa discrétion, annuler les services en tout ou partie.
	5. Les soumissionnaires peuvent retirer la proposition après soumission, à condition qu’un avis écrit de retrait soit reçu par ONU Femmes avant la date limite prescrite pour la soumission des propositions. Aucune proposition ne peut être modifiée après la date limite de soumission des propositions. Aucune proposition ne peut être retirée dans l’intervalle entre la date limite de soumission des propositions et l’expiration de la période de validité de la proposition.
	6. Toutes les propositions restent valides et ouvertes à l’acceptation pendant une période de 90 jours calendaire après la date spécifiée pour la réception des propositions. Une proposition valable pour une période plus courte peut être rejetée.Dans des circonstances exceptionnelles, ONU Femmes peut solliciter le consentement du soumissionnaire à une prolongation de la période de validité. La demande et les réponses y afférentes sont faites par écrit.
	7. À compter de la publication du présent CFP, toutes les communications doivent être adressées uniquement à ONU Femmes, par courriel à cfp.act@unwomen.org . Les soumissionnaires ne doivent communiquer avec aucun autre membre du personnel d’ONU Femmes au sujet de ce CFP.
3. **Coût des propositions**

2.1 Le coût de la préparation d’une proposition, de la participation à toute conférence, réunion ou présentation orale préalable à la proposition est assumé par le soumissionnaire, peu importe la conduite ou l’issue du processus de CFP. Les propositions doivent offrir les services pour l’ensemble des besoins. Les propositions n’offrant qu’une partie des services seront rejetées.

1. **Éligibilité**

3.1 Les soumissionnaires doivent satisfaire à toutes les exigences obligatoires/critères de préqualification énoncés à l’**annexe B-1**. Voir point 4 ci-dessous pour plus d’explications. Les soumissionnaires recevront une cote de réussite ou d’échec sur cette section. ONU Femmes se réserve le droit de vérifier toute information contenue dans la réponse d’un soumissionnaire ou de demander des informations supplémentaires après réception de la proposition. Des réponses incomplètes ou inadéquates, l’absence de réponse ou une fausse déclaration dans la réponse à toute question entraîneront une disqualification.

1. **Exigences obligatoires/critères de préqualification**

 4.1 L’évaluation des propositions techniques et financières par ONU Femmes se déroule en deux phases (voir la section 11 ci-dessous) et les exigences obligatoires/critères de préqualification ont été conçus pour garantir que, dans la mesure du possible, dans les premières étapes du processus de sélection du CFP, seuls les soumissionnaires ayant une expérience, une solidité et une stabilité financières suffisantes, des connaissances techniques démontrables, une capacité évidente de satisfaire aux exigences d’ONU Femmes et des références de clients supérieurs pour fournir les services envisagés dans le présent CFP pourront faire l’objet d’un examen plus approfondi. ONU Femmes se réserve le droit de vérifier toute information contenue dans la réponse d’un soumissionnaire ou de demander des informations supplémentaires après réception de la proposition. Des réponses incomplètes ou inadéquates, l’absence de réponse ou une fausse déclaration dans la réponse à toute question entraîneront une disqualification.

 4.2 Les soumissionnaires recevront une cote de réussite ou d’échec dans la section des exigences obligatoires et des critères de préqualification. Afin d’être pris en considération pour la phase I, les soumissionnaires doivent satisfaire à toutes les exigences obligatoires et aux critères de préqualification décrits dans le présent CFP.

1. **Clarification des documents du CFP**

5.1 Un soumissionnaire potentiel qui souhaite obtenir des éclaircissements sur les documents du CFP peut en informer ONU Femmes par écrit à l’adresse électronique d’ONU Femmes indiquée dans le CFP à la date et à l’heure spécifiées. ONU Femmes répondra par écrit à toute demande de clarification des documents du CFP qu’elle recevra avant la date d’échéance des demandes d’éclaircissements, comme indiqué à la **section 1b. de la présente annexe (en page 1)**.

5.2 Des copies écrites des réponses d’ONU Femmes à ces demandes (y compris une explication de la requête mais sans identifier la source de l’enquête) seront affichées selon la même méthode que l’affichage original de ce document (CFP).

5.3 Si le CFP a fait l’objet d’une publicité publique, les résultats de tout exercice de clarification (y compris une explication de la requête, mais sans identifier la source de l’enquête) seront affichés sur la source annoncée.

**6. Modifications des documents du CFP**

6.1 À tout moment avant la date limite de soumission des propositions, ONU Femmes peut, pour quelque raison que ce soit, de sa propre initiative ou en réponse à une clarification demandée par un soumissionnaire potentiel, modifier les documents du CFP par amendement. Tous les soumissionnaires éventuels qui ont reçu les documents du CFP seront avisés par écrit de toutes les modifications apportées aux documents du CFP. Pour les concours ouverts, toutes les modifications seront également affichées sur la source annoncée.

6.2 Afin d’accorder aux soumissionnaires potentiels un délai raisonnable pour tenir compte de l’amendement lors de la préparation de leurs propositions, ONU Femmes peut, à sa discrétion, prolonger le délai de soumission de la proposition.

1. **Langue des propositions**
	1. La proposition préparée par le soumissionnaire et toute la correspondance et tous les documents relatifs à la proposition échangés entre le soumissionnaire et ONU Femmes doivent être rédigés en français.
	2. Les pièces justificatives et la documentation imprimée fournies par le soumissionnaire peuvent être rédigées dans une autre langue, à condition qu’elles soient accompagnées d’une traduction appropriée de tous les passages pertinents en anglais. Dans ce cas, pour l’interprétation de la proposition, la traduction anglaise prévaudra. La seule responsabilité de la traduction et de l’exactitude de celle-ci incombe au soumissionnaire.

**8. Soumission des propositions**

8.1 Les propositions techniques et financières doivent être soumises dans le cadre du modèle de soumission de proposition (**Annexe B2**) dans un courriel avec la référence du CFP et la description claire de la proposition à la date et à l’heure stipulées dans le présent document. Si les courriels et les pièces jointes ne sont pas marqués comme indiqué, ONU Femmes n’assumera aucune responsabilité pour le mauvais placement ou l’ouverture prématurée des propositions soumises. Le corps de texte du courriel doit indiquer le nom et l’adresse du soumissionnaire. **Toutes les propositions doivent être envoyées par courriel à l’adresse électronique sécurisée suivante :** cfp.act@unwomen.org

8.2 Les propositions doivent être reçues au plus tard à la date, à l’heure et aux moyens de soumission stipulés dans le présent CFP. Les soumissionnaires sont responsables de s’assurer que ONU Femmes reçoit leur proposition à la date et à l’heure prévues. Les propositions reçues par ONU Femmes après la date et l’heure prévues seront rejetées.

8.3 Lors de la réception de propositions par courrier électronique (comme cela est requis pour le CFP), l’horodatage de réception est la date et l’heure auxquelles la soumission a été reçue dans la boîte de réception dédiée d’ONU Femmes. ONU Femmes ne sera pas responsable des retards causés par des problèmes de réseau, etc. Il est de la seule responsabilité des soumissionnaires de s’assurer que leur proposition est reçue par ONU Femmes dans la boîte de réception dédiée au plus tard à la date limite prescrite pour le CFP.

8.4 **Propositions en retard :** Toute proposition reçue par ONU Femmes après la date limite de soumission des propositions prescrite dans le présent document sera rejetée.

**9. Clarification des propositions**

9.1 Pour faciliter l’examen, l’évaluation et la comparaison des propositions, ONU Femmes peut, à sa discrétion, demander au soumissionnaire des éclaircissements sur sa proposition. La demande d’éclaircissements et la réponse doivent être faites par écrit et aucune modification du prix ou de la substance de la proposition n’est demandée, offerte ou autorisée. ONU Femmes examinera les informations mineures, les erreurs, les erreurs d’écriture, les erreurs apparentes dans le prix et les documents manquants.

1. **Devises des propositions**

10.1 Tous les prix sont indiqués en (devise locale) XOF et USD

10.2 ONU Femmes se réserve le droit de rejeter toute proposition soumise dans une devise autre que la devise obligatoire pour la proposition indiquée ci-dessus. ONU Femmes peut accepter les propositions soumises dans une autre monnaie à condition que celle soit indiquée ci-dessus si le soumissionnaire confirme, lors de la clarification des propositions, voir point (9) ci-dessus par écrit, qu’il acceptera un contrat émis dans la monnaie de la proposition obligatoire et qu’aux fins de la conversion, le taux de change opérationnel officiel des Nations Unies du jour de la date limite du CFP (comme indiqué dans la lettre du CFP) s’appliquent.

10.3 Quelle que soit la devise indiquée dans les propositions reçues, le contrat sera toujours émis et les paiements ultérieurs seront effectués dans la devise obligatoire pour la proposition (comme indiqué ci-dessus).

1. **Évaluation des propositions techniques et financières**

**11.1 PHASE I – PROPOSITION TECHNIQUE** (**70 points**)

Seuls les soumissionnaires répondant aux critères obligatoires passeront à l’évaluation technique dans laquelle un maximum possible de 70 points peut être déterminé. Les évaluateurs techniques qui sont membres d’un comité d’évaluation nommé par ONU Femmes effectueront l’évaluation technique en appliquant les critères d’évaluation et les notes de points énumérés ci-dessous. Afin de passer de la phase I du processus d’évaluation détaillée à la phase II (évaluation financière), une proposition doit avoir obtenu une note technique cumulative minimale de 50 points.

**Tableau suggéré pour l’évaluation de la proposition technique**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **1** | La proposition est conforme aux exigences du CFP.  | **15 points** |
| **2** | Le mandat de l’organisation est pertinent pour le travail à entreprendre dans le cadre des termes de référence d’ONU Femmes (**composante 1)** | **20 points** |
| **3** | La proposition démontre une bonne compréhension des exigences des termes de référence d’ONU Femmes et indique que l’organisation a la capacité préalable d’entreprendre le travail avec succès (**composantes 2, 3, 4 and 5)** | **35 points** |
|  | TOTAL | **70 points** |

* 1. **PHASE II - PROPOSITION FINANCIÈRE** (**30 points**)

Les propositions financières seront évaluées (en utilisant la **composante 6**) une fois l’évaluation technique terminée. Le soumissionnaire ayant le coût évalué le plus bas se verra attribuer 30 points. Les autres propositions financières recevront des points au prorata en fonction de la relation entre les prix des soumissionnaires et ceux du coût évalué le plus bas.

Formule pour calculer les points : Points = (A/B) Points financiers

Exemple : Le prix du soumissionnaire A est le plus bas à 10,00 $. Le soumissionnaire A reçoit 30 points. Le prix du soumissionnaire B est de 20,00 $. Le soumissionnaire B reçoit (10,00 $/20,00 $) x 30 points = 15points.

1. **Préparation des propositions**
	1. Les soumissionnaires doivent examiner tous les termes et instructions inclus dans les documents du CFP. Le défaut de fournir tous les renseignements demandés sera aux risques et périls du soumissionnaire et pourrait entraîner le rejet de la proposition du soumissionnaire.
	2. La proposition du soumissionnaire doit être organisée de manière à suivre le format de ce CFP. Chaque soumissionnaire doit répondre à chaque demande ou exigence énoncée et indiquer qu’il comprend et confirme l’acceptation des exigences énoncées par ONU Femmes. Le soumissionnaire doit indiquer toute hypothèse de fond formulée lors de la préparation de sa proposition. Le report d’une réponse à une question ou à un problème à l’étape de la négociation du contrat n’est pas acceptable. Tout point qui n’est pas spécifiquement abordé dans la proposition du soumissionnaire sera réputé accepté par le soumissionnaire. Les termes « soumissionnaire » et « entrepreneur » désignent les organisations qui soumettent une proposition en vertu du présent CFP.
	3. Lorsqu’on présente une exigence au soumissionnaire ou qu’on lui demande d’utiliser une approche précise, il doit non seulement déclarer son acceptation, mais aussi décrire, le cas échéant, comment il a l’intention de s’y conformer. Le défaut de fournir une réponse à un article sera considéré comme une acceptation de l’article. Lorsqu’une réponse descriptive est demandée, le défaut d’en fournir une sera considéré comme une absence de réponse.
	4. Les termes de référence du présent document donnent un aperçu général de l’opération en cours. Si le soumissionnaire souhaite proposer des solutions de rechange ou des équivalents, il doit démontrer que tout changement proposé est équivalent ou supérieur aux exigences établies par ONU Femmes. L’acceptation de ces changements est à la seule discrétion d’ONU Femmes.
	5. Les propositions doivent offrir des services pour l’ensemble des besoins, sauf autorisation contraire dans le document du CFP. Les propositions n’offrant qu’une partie des services seront rejetées, sauf autorisation contraire dans le document du CFP.
	6. Les soumissionnaires peuvent utiliser les services de sous-traitants ou de sous-partenaires pour exécuter partiellement les travaux, sauf si le soumissionnaire fournit des travaux d’octroi de subventions. La proposition technique du soumissionnaire indique clairement si le soumissionnaire a l’intention de faire appel à des sous-traitants ou à des sous-partenaires et à leurs noms. S’il n’est pas possible d’inclure les noms des sous-partenaires et des sous-traitants dans la proposition, les noms doivent être soumis à ONU Femmes dès que possible.
	7. La proposition du soumissionnaire indique ce qui suit et comprend toutes les annexes suivantes :

 **Soumission du CFP** (au plus tard à la date d’échéance de la proposition) :

Au minimum, les soumissionnaires doivent remplir et retourner les documents énumérés ci-dessous (annexes au présent CFP) **en tant que partie intégrante de leur proposition**. Les soumissionnaires peuvent ajouter des documents supplémentaires à leurs propositions s’ils le jugent approprié.

 Le défaut de remplir et de retourner les documents énumérés ci-dessous dans le cadre de la proposition peut entraîner le rejet de la proposition.

|  |  |
| --- | --- |
| Partie de la proposition | **Annexe B-1** Exigences obligatoires/critères de préqualification et aspects contractuels |
| Partie de la proposition | **Annexe B-2** Modèle pour la soumission de proposition |
| Partie de la proposition | **Annexe B-3** Format du curriculum vitae pour le personnel proposé |
| Partie de la proposition | **Annexe B-4** Documents minimaux d’évaluation de la capacité |

Si, après avoir évalué cette opportunité, vous avez pris la décision de ne pas soumettre votre proposition, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir retourner ce formulaire en indiquant les raisons de votre non-participation.

1. **Format et signature des propositions**
	1. La proposition doit être dactylographiée ou écrite à l’encre indélébile et doit être signée par le soumissionnaire ou une ou plusieurs personnes dûment autorisées à lier le soumissionnaire au contrat. Cette dernière autorisation est indiquée par procuration écrite accompagnant la proposition.
	2. Une proposition ne doit contenir aucun interligne, effacement ou écrasement, sauf si cela est nécessaire pour corriger les erreurs commises par le soumissionnaire, auquel cas ces corrections doivent être paraphées par la ou les personnes qui signent la proposition.
2. **Attribution**

14.1 L’attribution sera faite au soumissionnaire responsable et réceptif avec la proposition la mieux évaluée après la négociation d’un contrat acceptable. ONU Femmes se réserve le droit de mener des négociations avec le soumissionnaire sur le contenu de sa proposition. L’attribution ne sera valable qu’après acceptation par le soumissionnaire sélectionné des modalités de l’accord et des termes de référence. **L’accord reflétera le nom du soumissionnaire dont les états financiers ont été fournis en réponse à ce CFP**. Dès la signature de l’accord, ONU Femmes en informera rapidement les soumissionnaires non retenus.

14.2 Le soumissionnaire retenu doit commencer à fournir des services à la date et à l’heure stipulées dans le présent CFP.

14.3 L’attribution sera effectuée pour un accord d’une durée initiale de 6 mois avec la possibilité de renouveler selon les mêmes termes et conditions pour une ou plusieurs périodes supplémentaires indiquées par ONU Femmes.

**Annexe B-2**

**Modèle pour la soumission de proposition**

**Appel à propositions (CFP)**

**Description des services**

**N° CFP**

|  |
| --- |
| **Exigences obligatoires/critères de préqualification**  |

Les soumissionnaires sont priés de remplir ce formulaire (**Annexe B-2)** et de le retourner dans le cadre de leur soumission.

| **Confirmation et information sur l’admissibilité du soumissionnaire** | **Réponse du soumissionnaire** |
| --- | --- |
| 1. En quelle année l’organisation a-t-elle été créée ?
 |  |
| 1. Dans quelle province/région/pays l’organisation a-t-elle été créée ?
 |  |
| 1. L’organisation a-t-elle déjà été jugée en faillite, ou liquidée, insolvable, ou a-t-elle demandé un moratoire ou un sursis à toute obligation de paiement ou de remboursement, ou a-t-elle demandé à être déclarée insolvable ? (Si OUI, expliquez en détail les raisons pour lesquelles, la date de dépôt et l’état actuel.)
 | Oui/Non  |
| 1. L’organisation a-t-elle déjà été résiliée pour non-exécution d’un contrat ? Si OUI, décrivez en détail.
 | Oui/Non  |
| 1. L’organisation ou l’un de ses employés et membres du personnel ont-il déjà été :
2. suspendus ou radiés par un gouvernement, une agence des Nations Unies ou une autre organisation internationale ;
3. inscrits sur une liste de sanctions pertinente, y compris <https://www.un.org/sc/suborg/en/sanctions/un-sc-consolidated-list>, l’inadmissibilité des fournisseurs de marchés mondiaux des Nations Unies ou toute autre liste de sanctions des donateurs ; et/ou
4. l’objet d’un jugement ou d’une sentence défavorable ?

Si OUI, fournissez des détails, y compris la date de réintégration, le cas échéant. (Si le soumissionnaire figure actuellement sur une liste de sanctions pertinente, cela devrait être divulgué dans la question 8 des exigences obligatoires/critères de préqualification ci-dessus et constitue un motif de rejet immédiat.)  | ConfirmerOui/Non  |
| 1. La politique d’ONU Femmes est d’exiger que les soumissionnaires et leurs sous-traitants et sous-partenaires respectent les normes d’éthique les plus élevées lors de la sélection et de l’exécution des contrats. Dans ce contexte, toute mesure prise par un soumissionnaire, un sous-traitant ou un sous-partenaire pour influencer le processus de sélection ou l’exécution du contrat en vue d’un avantage indu est inappropriée. Le soumissionnaire doit confirmer qu’il a examiné et pris note de la politique antifraude d’ONU Femmes (**annexe B-6**). Le soumissionnaire doit également confirmer que le soumissionnaire et ses sous-traitants et sous-partenaires n’ont pas eu de conduite contraire à cette politique, y compris en se faisant concurrence pour le présent CFP.
 | ConfirmerOui/Non  |
| 1. Fonctionnaires n’en bénéficiant pas : Le soumissionnaire doit confirmer qu’aucun fonctionnaire d’ONU Femmes n’a reçu ou ne se verra offrir un avantage direct ou indirect découlant de le présent CFP ou de tout contrat qui en résulte par le soumissionnaire ou ses sous-traitants ou ses sous-partenaires.
 | ConfirmerOui/Non  |
| 1. Le soumissionnaire doit confirmer qu’il n’est engagé dans aucune activité qui le mettrait, s’il était sélectionné pour cette mission, en conflit d’intérêts avec ONU Femmes.
 | ConfirmerOui/Non  |
| 1. Le soumissionnaire doit confirmer que le soumissionnaire, ses sous-partenaires ou sous-traitants n’ont pas été associés ou impliqués de quelque façon que ce soit, directement ou indirectement, à la préparation de la conception, des termes de référence et/ou d’autres documents utilisés dans le cadre du présent CFP.
 | ConfirmerOui/Non  |
| 1. La politique d’ONU Femmes interdit aux organisations de participer à un CFP ou de recevoir des contrats d’ONU Femmes si un membre du personnel d’ONU Femmes ou sa famille immédiate est propriétaire, dirigeant, partenaire ou membre du conseil d’administration ou dans lequel le personnel ou sa famille immédiate a un intérêt financier dans l’organisation. Le soumissionnaire doit confirmer qu’aucun membre du personnel d’ONU Femmes ou sa famille immédiate n’est propriétaire, dirigeant, associé ou membre du conseil d’administration ou n’a d’intérêt financier dans le soumissionnaire, ses sous-partenaires ou ses sous-traitants.
 | ConfirmerOui/Non  |
|  |  |

|  |
| --- |
| **Composante 1 : Contexte organisationnel et capacité de mise en oeuvre des activités du projet pour obtenir les résultats prévus** (max 1,5 page)  |

Cette section devrait fournir un aperçu (avec les annexes pertinentes) qui démontre clairement que le promoteur a la capacité et l’engagement de mettre en œuvre les activités proposées et de produire des résultats avec succès. Les principaux éléments à couvrir dans cette section sont les suivants :

1. la nature du soumissionnaire - s’agit-il d’une organisation communautaire, d’une ONG nationale ou infranationale, d’un établissement de recherche ou de formation, etc. ;
2. la mission, le but et les programmes/services de base de l’organisation ;
3. les groupes de population de l’organisation (femmes, peuples autochtones, jeunes, etc.) ;
4. l’approche de l’organisation (philosophie) - comment l’organisation met en œuvre ses projets (par exemple, sensible au genre, fondé sur les droits, etc.) ;
5. la durée d’existence et l’expérience pertinente de l’organisation ;
6. une vue d’ensemble des capacités de l’organisation en rapport avec l’engagement proposé avec ONU Femmes (par exemple, technique, gouvernance et gestion, et gestion financière et administrative) ;
7. les détails des éléments suivants relatifs à la prévention de l’EAS :
	1. décrire quelles mesures sont en place pour prévenir l’EAS ;
	2. décrire les mécanismes et procédures d’établissement de rapports et de suivi ;
	3. décrire quelle est la capacité d’enquêter sur les allégations d’EAS ;
	4. décrire les allégations antérieures d’EAS, le cas échéant, et la façon dont elles ont été traitées, y compris le résultat ;
	5. décrire quelle formation d’EAS les personnes (employés ou autres) qui effectueront les services ont suivie ; et
	6. décrire quelles vérifications des références et des antécédents ont été effectuées pour les employés et le personnel associé ;
8. les détails relatifs aux travaux d’octroi de subventions, le cas échéant :
9. décrire la capacité institutionnelle du soumissionnaire à gérer les subventions, y compris la gestion appropriée de l’octroi des subventions, le système/cadre d’évaluation des propositions de subvention, la diligence raisonnable et la gouvernance et la gestion des risques appropriées (y compris la composition et les termes de référence du comité directeur indépendant désigné ou du comité de sélection des subventions) ;
10. décrire les antécédents pertinents en matière de gestion des ressources au moyen de subventions ;
11. décrire le portefeuille de subventions du soumissionnaire ;
12. décrire des antécédents pertinents dans le travail avec de petites organisations, y compris l’expérience dans la fourniture d’une assistance technique ;
13. décrire la capacité programmatique du soumissionnaire, y compris la capacité de suivi et d’évaluation ; et
14. décrire la capacité du soumissionnaire à évaluer et à gérer les risques.

|  |
| --- |
| **Composante 2 : Résultats attendus et indicateurs** (max 1,5 page)  |

Cette section doit énoncer la compréhension qu’a le soumissionnaire des termes de référence d’ONU Femmes. Elle doit contenir une déclaration claire et spécifique de ce que la proposition accomplira en ce qui concerne les termes de référence d’ONU Femmes. Ceci doit inclure :

1. **L’énoncé de problème** ou des défis à relever compte tenu du contexte des termes de référence d’ONU Femmes.
2. Les **résultats** spécifiques attendus (par ex. les produits) au travers de l’engagement du soumissionnaire. Les résultats attendus sont les modifications mesurables survenues avant la fin de l’intervention prévue. Proposer des indicateurs spécifiques et mesurables qui serviront de base au suivi et à l’évaluation. Ces indicateurs seront affinés et constitueront une partie importante de l’accord entre le soumissionnaire et ONU Femmes.

|  |
| --- |
| **Composante 3 : Description de l’approche technique et des activités** (max 2,5 pages)  |

Cette section doit décrire l’approche technique et devrait être en mesure de montrer la solidité et la pertinence de l’approche proposée, ce qui sera réellement fait pour produire les résultats attendus en termes d’activités. Il doit y avoir un lien clair et direct entre les activités et les résultats, au moins au niveau des produits. Des stratégies spécifiques doivent également être décrites pour soutenir l’atteinte des résultats, telles que l’établissement de partenariats, etc.

Les descriptions d’activités doivent être aussi précises que nécessaire, en identifiant **ce** qui sera fait, **qui** le fera, **quand** cela sera fait (début, durée, achèvement) et **où** cela sera fait. Lors de la description des activités, il convient de donner une indication concernant les organisations et les personnes qui participent à l’activité ou qui en bénéficient.

Ce récit doit être complété par une présentation tabulaire qui servira de plan de mise en œuvre, comme décrit dans la composante 4.

Cette section doit également inclure les détails de toutes les sous-traitances et tous les sous-partenariats proposés.

|  |
| --- |
| **Composante 4 : Plan de mise en œuvre** (max 1,5 page)  |

Cette section est présentée sous forme de tableau et peut être jointe sous forme d’annexe. Elle doit indiquer **la séquence de toutes les activités principales et le calendrier (durée).** Donnez autant de détails que nécessaire. Le plan de mise en œuvre doit montrer un flux logique d’activités. Veuillez inclure tous les rapports d’étape et les examens de surveillance requis dans le plan de mise en œuvre.

**Plan de mise en oeuvre**

|  |  |
| --- | --- |
| N° du projet : | Nom du projet : |
| Nom de l’organisation soumissionnaire : |  |
| Brève description du projet |  |
| Dates de début et de fin du projet : |  |
| Brève description des résultats spécifiques (par exemple, produits) avec les indicateurs, les lignes de base et les cibles correspondants. Répétez l’opération pour chaque résultat. |  |
| Énumérez les activités nécessaires pour produire les résultats et indiquez qui est responsable de chaque activité  | Durée de l’activité en mois (ou trimestres)  |
| Activité | Responsable  | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| 1,1 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 1,2 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 1,3 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| 1,4 |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

**Plan de suivi et d’évaluation** (max. 1 page)

Cette section doit contenir une explication du plan de suivi et d’évaluation des activités, tant pendant sa mise en œuvre (formative) qu’à son achèvement (sommatif). Les principaux éléments à couvrir sont les suivants :

* comment la performance des activités sera suivie en termes de réalisation des étapes et des jalons énoncés dans le plan de mise en œuvre ;
* comment une correction et tout ajustement à mi-parcours de la conception et des plans seront facilités sur la base des commentaires reçus ; et
* comment la participation des membres de la communauté aux processus de suivi et d’évaluation sera réalisée.

|  |
| --- |
| **Composante 5 : Risques pour une mise en œuvre réussie** (1 Page)  |

Identifiez et énumérez tous les principaux facteurs de risque qui pourraient faire en sorte que les activités ne produisent pas les résultats attendus. Ceux-ci doivent inclure à la fois des facteurs internes (par exemple, la technologie impliquée ne fonctionne pas comme prévu) et des facteurs externes (par exemple, des fluctuations monétaires importantes entraînant des changements dans l’économie de l’activité, le risque que les sous-traitants ou les sous-partenaires ne soient pas opérationnels). Décrivez comment ces risques doivent être atténués.

Dans cette section, vous pouvez inclure les **hypothèses** clés sur lesquelles repose le plan d’activités. Dans ce cas, les hypothèses sont principalement liées à des facteurs externes (par exemple, l’hypothèse que la politique environnementale du gouvernement concerné restera stable) qui sont prévus dans la planification de l’activité et dont dépend la faisabilité des activités.

Veuillez joindre un registre des risques pour saisir les facteurs de risque et les mesures d’atténuation des risques ci-dessus.

|  |
| --- |
| **Composante 6 : Budget axé sur les résultats** (max 1,5 page)  |

L’élaboration et la gestion d’un budget réaliste sont une partie importante de l’élaboration et de la mise en œuvre d’activités réussies. Une attention particulière aux questions de gestion financière et d’intégrité améliorera l’efficacité et l’impact des activités. Les principes importants suivants doivent être gardés à l’esprit lors de la préparation d’un budget de projet :

* Inclure les coûts liés à la réalisation efficace des activités et à la production des résultats énoncés dans la proposition. Les autres coûts connexes devraient être financés par d’autres sources.
* Le budget doit être réaliste. Découvrez ce que les activités prévues coûteront réellement et ne présumez pas qu’elles coûteraient moins cher.
* Le budget doit inclure tous les coûts associés à la gestion et à l’administration de l’activité ou des résultats, en particulier le coût du suivi et de l’évaluation.
* Le budget pourrait inclure les « coûts indirects » engagés pour faire fonctionner la partie responsable dans son ensemble ou un segment de celle-ci et qui ne peuvent pas être facilement liés ou reliés à la mise en œuvre du travail, c’est-à-dire les dépenses de fonctionnement, les coûts généraux et les coûts généraux liés au fonctionnement normal d’une organisation ou d’une entreprise (tels que le coût du personnel de soutien, de l’espace de bureau et de l’équipement qui ne sont pas des coûts directs).
* On entend par « taux du coût de soutien » le taux forfaitaire auquel la partie responsable sera remboursée par ONU Femmes pour ses dépenses de soutien, tel qu’indiqué dans le document de projet partenaire et n’excédant pas un taux de 8 % ou le taux indiqué dans les conditions spécifiques du donateur, si celui-ci est inférieur. Le taux forfaitaire est calculé sur la base des coûts indirects.
* Les postes budgétaires sont des catégories générales destinées à aider à réfléchir à l’endroit où l’argent sera dépensé. Si une dépense prévue ne semble pas correspondre à l’une des catégories de postes standard, inscrivez-la sous autres coûts et indiquez à quoi l’argent doit servir.
* Les chiffres contenus dans le document doivent concorder avec ceux figurant dans l’en-tête et le texte de la proposition.
* Selon les résultats à fournir, les seuils suggestifs suivants pourraient être suivis pour les coûts :
* maximum pour les coûts liés au personnel sur une proposition - 20 % des coûts de programmation ;
* entre 3 et 5 % pour les audits (à conserver par ONU Femmes pour les audits des parties responsables) (peut changer selon le coût de l’audit annuel) ;
* 3 % pour le suivi et l’évaluation ; et
* jusqu’à 8 % (ou selon l’accord du donateur pertinent) – coûts de soutien y compris (services publics, loyer, etc.).

|  |
| --- |
| **Résultat 1 (par ex., Produit)** Répétez ce tableau pour chaque résultat :[[7]](#footnote-7). |
| **Catégorie des dépenses**  | **Année 1 [devise locale]**  | **Année 2 [devise locale], le cas échéant** | **Total [devise locale]** | **Total (dollars américains)**  | **Pourcentage du total**  |
| 1. Personnel  |  |  |  |  |  |
| 2. Équipement/matériel  |  |  |  |  |  |
| 3. Formation/séminaires/ateliers de déplacement  |  |  |  |  |  |
| 4. Contrats  |  |  |    |  |  |
| 5. Autres coûts [[8]](#footnote-8) |  |  |  |  |  |
| 6. Faux frais  |  |  |  |  |  |
| 7. Autre soutien requis  |  |  |    |  |  |
| 8. Coûts de soutien (ne pas dépasser 8 % du pourcentage du donateur pertinent) |  |  |  |  |  |
| **Coût total pour le Résultat 1**  |  |  |  |  |  |

Je, (Nom) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ certifie que je suis (Poste) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ de (Nom de l’Organisation) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ ; qu’en signant cette proposition pour et au nom de (Nom de l’Organisation) \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, je certifie que toutes les informations contenues sont précises et sincères et que la signature de cette proposition entre dans la portée de mes pouvoirs.

En signant ce document, je m’engage à être lié par la présente proposition pour l’exécution de la gamme de services spécifiés dans le dossier du CFP et le respect des termes et conditions énoncés dans le modèle d’accord de partenariat d’ONU Femmes.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ (Timbre)

(Signature)

(Nom imprimé et titre)

(Date)

**Annexe B-3**

**Format du curriculum vitae pour le personnel proposé**

**Appel à propositions (CFP)**

**Description des services**

**N° CFP**

Nom du personnel : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Années avec la CSO : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Éducation/Qualifications** :

*Résumer la formation collégiale ou universitaire et autre formation spécialisée du personnel, en donnant les noms des écoles, les dates de fréquentation et les diplômes - qualifications professionnelles obtenus.*

**Dossier d’emploi/Expérience**

*En commençant par le poste actuel, énumérez dans l’ordre inverse chaque emploi occupé :*

* *Pour tous les postes occupés par le membre du personnel depuis l’obtention du diplôme : Énumérez chaque poste et indiquez les dates, les noms de l’organisation d’emploi, le titre du poste occupé et le lieu d’emploi.*
* *Pour l’expérience des cinq dernières années : Indiquez le type d’activités exercées, le degré de responsabilités, le lieu des affectations et toute autre information ou expérience professionnelle jugée pertinente pour cette mission.*

**Références**

*Indiquez les noms et adresses de deux (2) références.*

**Annexe B-4**

**Documents minimaux d’évaluation de la capacité**

**[À soumettre par les soumissionnaires et à évaluer par l’évaluateur]**

**Appel à propositions (CFP)**

**Description des services**

**N° CFP**

|  |  |
| --- | --- |
| **Document** | **Obligatoire/Facultatif** |
| **Gouvernance, gestion et technique** |
| Documentation d’enregistrement légal de l’organisation | Obligatoire |
| Règles de gouvernance de l’organisation | Obligatoire |
| Organigramme de l’organisation | Obligatoire |
| Liste des membres de la direction de l’organisation | Obligatoire |
| CV du personnel de l’organisation proposé pour l’engagement avec ONU Femmes | Obligatoire |
| Détails du cadre de la politique anti-fraude de l’organisation (qui doit être conforme à la politique anti-fraude d’ONU Femmes)  | Obligatoire |
| Détails du cadre de la politique PSEA de l’organisation | Facultatif |
| Documentation mettant en évidence la formation offerte par l’organisation à ses employés et au personnel associé sur la prévention et la réponse à l’EAS.  | Obligatoire |
| Documents de politique et de procédure de l’organisation en ce qui concerne l’octroi de subventions (si les activités d’octroi de subventions sont incluses dans les termes de référence d’ONU Femmes du CFP) | Obligatoire  |
| Politique et procédure de l’organisation pour la sélection des partenaires (si des sous-partenaires vont être utilisés)  | Obligatoire  |
| **Administration et finances** |
| Règles administratives et financières de l’organisation | Obligatoire |
| Détails du cadre de contrôle interne de l’organisation  | Obligatoire |
| États audités de l’organisation des 3 dernières années | Obligatoire |
| Liste des banques qui détiennent les comptes bancaires de l’organisation | Obligatoire |
| Nom des auditeurs externes de l’organisation | Facultatif |
| **Achats** |
| Politique/manuel d’approvisionnement de l’organisation | Obligatoire |
| Modèles de documents d’appel d’offres pour l’achat de biens/services (p. ex., demande d’offre (RFQ), demande de proposition (RFP), etc.) utilisés par l’organisation  | Obligatoire |
| Liste des principaux fournisseurs/vendeurs d’organisation et des copies de leur(s) contrat(s), y compris la preuve de leurs processus de sélection  | Obligatoire |
| **Relation client** |
| Listes des principaux clients/donateurs de l’organisation | Obligatoire |
| Deux références pour l’organisation | Obligatoire |
| Rapports antérieurs aux clients/donateurs de l’organisation au cours des 3 dernières années | Obligatoire |

**Annexe B-5**

**Modèle d’accord de partenariat d’ONU Femmes**

[Remarque : ONU Femmes doit **joindre** la version la plus récente du modèle d’accord de partenariat (y compris ses annexes) ici. Elle est située sur le portail PPG.]

**Annexe B-6**

**Politique anti-fraude d’ONU Femmes**

[Remarque : ONU Femmes doit **joindre** la version la plus récente de la politique anti-fraude ici. Elle est située sur le portail PPG.]

**Annexe de l’Agenda Commun de Plaidoyer**

1. Si le budget proposé dépasse la fourchette maximale, la proposition sera rejetée. [↑](#footnote-ref-1)
2. OMS (2021) Estimations de la prévalence de la violence à l'égard des femmes, 2018. [↑](#footnote-ref-2)
3. Mama Cash (juillet 2020) L'activisme féministe fonctionne ! Une revue de la littérature sélectionnée sur l'impact de l'activisme féministe dans la réalisation des droits des femmes. AWID (novembre 2020) Transférer plus d'argent aux moteurs du changement : comment les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux peuvent financer le mouvement féministe. Htun, M et Weldon, S.L. (2012) Les origines civiques du changement politique progressiste : aborder la violence à l'égard des femmes dans une perspective mondiale, 1975-2005. Journal américain de science politique. Vol. 106, n° 3, août 2012 [↑](#footnote-ref-3)
4. Mary Ellsberg, Margarita Quintanilla et William J. Ugarte (2022) Pathways to change : Trois décennies de recherche et d'activisme féministes pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes au Nicaragua, Global Public Health, DOI : [10.1080/17441692.2022.2038652](https://doi.org/10.1080/17441692.2022.2038652)  [↑](#footnote-ref-4)
5. Dans des circonstances exceptionnelles, trois (3) ans d’enregistrement d’historique peuvent être acceptées et doivent être pleinement justifiées. [↑](#footnote-ref-5)
6. [Bulletin du Secrétaire général, 9 octobre 2003 sur « Mesures spéciales de protection contre l’exploitation et les abus sexuels](http://www.un.org/Docs/journal/asp/ws.asp?m=ST/SGB/2003/13) » (ST/SGB/2003/13), et le Protocole des Nations Unies sur les Allégations de l’exploitation et des abus sexuels impliquant des Partenaires de mise en oeuvre. [↑](#footnote-ref-6)
7. Si le budget concerne les activités d’octroi de subventions, ajoutez un champ pour les subventions. Pour l’octroi de subventions, (i) seuls jusqu’à 50 % du montant de la proposition du partenaire peuvent être utilisés pour financer les subventions, (ii) pas plus de 25 % de la valeur de l’accord du partenaire ne peuvent être émis par subvention individuelle. [↑](#footnote-ref-7)
8. « Autres coûts » concerne tous les autres coûts non énumérés dans le budget basé sur les résultats. Veuillez indiquer leur nature dans la note de pied de page. \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ [↑](#footnote-ref-8)